l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Sud-Est

Intérimaires, leur sécurité n'est pas temporaire

Pour des missions réussies, préserver la santé est un prérequis !

Pour des missions réussies,
préserver la santé est un prérequis !

Fiche-mémo 9
Montée en compétences en prévention dans l'intérim

01. Une démarche d'amélioration continue

Ancrer une culture de prévention

La prévention des risques intègre les différentes composantes d'un levier de performance efficace. Une entreprise innovante, réactive, créative, socialement responsable, qui s'améliore et progresse constamment et durablement est une entreprise performante.

Les premières étapes pour instiller une culture de prévention sont :

- la sécurité du salarié temporaire doit devenir un pré-requis à la délégation;
- la prévention des risques est une priorité pour l'EU et l'AE;
- la prévention des risques est un axe stratégique au même titre que la gestion des ressources humaines et la performance économique.

Le salarié permanent représente le lien entre l'AE et les salariés temporaires. Sa montée en compétences est essentielle pour développer cette culture de prévention dans l'AE.

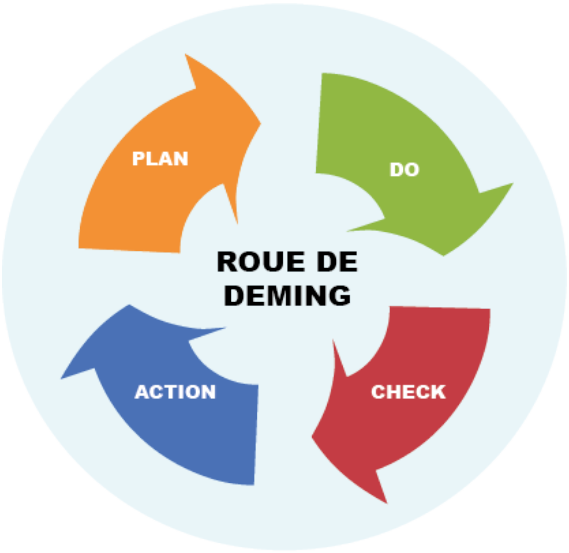

Amélioration permanente
1.Prévoir
2.Faire
3.Vérifier
4.Réagir

Amélioration permanente

L'expérience cumulée joue le rôle de « cale ».
Il s'agit de cumuler l'expérience acquise, élément de progrès essentiel qui permet aux équipes de ne pas repartir de zéro, d'être piégées dans un recommencement perpétuel coûteux, stérile et démotivant.

02. Les formations en prévention : des outils incontournables

Dispensées par des formateurs de la Carsat Sud-Est, des organismes de formations habilités ou des acteurs de la prévention (par exemple, OPPBTP pour le secteur du BTP), les formations en prévention permettent de mieux identifier les situations à risques, d'anticiper le danger ou encore d'adapter son comportement et son équipement aux différentes activités.

A destination des AE | La formation des permanents à la santé et à la sécurité au travail dans les agences d'emploi :

Référentiel de Compétences S&ST des permanents des agences d'emploi.

Pour en savoir plus sur ce référentiel :
https://www.formation-prev.fr/carsat-bfc/348/Preparer-la-mission-des-travailleurs-interimaires-en-sante-et-securite-au-travail

A destination des tuteurs tuteurs de l'EU et des permanents de l'AE | La formation pour « obtenir des compétences de base en prévention »

Cette formation permet de connaître les acteurs internes et externes de la prévention, les risques d'atteinte à la santé des personnes aux postes de travail et les mesures de prévention des risques professionnels.

En savoir plus :
https://formation-prev.fr/carsat-sudest/227/Obtenir-des-competences-de-base-en-prevention

A destination des salariés de l'EU et de l'AE | Formation à l'analyse des AT

Pour comprendre la pluricausalité de l'accident et la nécessité de l'analyse pour proposer des mesures de prévention.

En savoir plus :
https://formation-prev.fr/carsat-sudest/3/Analyser-un-accident-de-travail

A destination des tuteurs de l'EU | Développer la compétence en santé et sécurité au travail dans sa mission de tuteur

Cette formation permet au référent du salarié temporaire de savoir identifier les enjeux en santé et sécurité au travail, d'acquérir les notions de base en S&ST et d'organiser l'évaluation des connaissances en S&ST d'une tierce personne.

En savoir plus :
https://formation-prev.fr/carsat-sudest/229/Developper-la-competence-sante-et-securite-au-travail-dans-sa-mission-de-tuteur